

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 2

Artikel: Les nouvel-ans du village : [suite]
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211018>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstien & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 9 janvier 1915 : Les Nouvel-ans du village (V. F.). — Djan Luvé et l'an quatooze (Marc à Louis). — Réfugiés suisses de 1799, à Lausanne (L. Mogeon) (A suivre). — Fin d'année (H.-L. Bory). — Le casse-noisettes (M.-E. T.). — Un souvenir de l'année terrible. — Bon Vaudois et bon Suisse.

LES NOUVEL-ANS DU VILLAGE

III

F. Corboz, dans sa troisième année des *Nouvel-ans du village*¹, nous ramène aux ruines où est réuni, en 1842, le « Grand Sénat de la Tour de Gourze ». Il est parvenu à l'illustre assemblée une pétition de 49,999 citoyens sollicitant la reconstruction de la tour, « ce monument réservé pour le célibat abandonné » et qui, une fois restauré, servirait puissamment à la « centralisation des célibataires, au rapprochement des deux sexes »².

Saisis de la haute portée de cette requête, les sénateurs *Bienvi*, *Abéla* et *Galali* proposent d'y faire droit aussitôt et le Sénat unanime en décide ainsi.

Mais les dépenses, qui les payera ?

Au sentiment de M. *Avala*, elles devront être mises en totalité à la charge des célibataires, « ces ennemis du genre humain, qui lui refusent ce qu'il leur demande : peu de choses pourtant, puisque ce n'est qu'une simple règle de multiplication, si facile que même en fermant les yeux on y vient à bout. »

M. *Lafifa* pense qu'il serait plus équitable de dire que la reconstruction sera payée par les filles de 40 ans et par les garçons de 50 ans au moins.

Prenant la défense des célibataires, M. *Tos-sou* demande que tous les frais soient supportés par les médisants, qui, répandant dans le peuple la calomnie, la méfiance, le dégoût, amènent le relâchement des nœuds, voire leur rupture.

M. *Vomido*, lui, tonne contre le luxe féminin, « avant-coureur de tant de maux ». Est-il de notre dignité, s'écrie-t-il, de tolérer davantage « ces espèces d'enfagotements qui rendent la taille de nos filles si difforme, ces manches à jambon qui choquent la vue, ces coiffures à la comédienne, ces derrières postiches ou doubles tailles qui ont fait hausser la ouate à un tel point qu'on n'en trouve plus pour de l'argent; enfin tous ces objets de grand prix, tels que foulards des Indes, fichus, châles à mille couleurs; ces grands assortiments de bijouterie, comme boucles d'oreilles, épingles, bagues, montres en or, etc., qui tourmentent la vue, engourdissent l'esprit, vident les bourses et aiguisent l'appétit ! Non, messieurs, il faut que tout cela disparaisse de chez nous, attachons-nous au naturel, et rien de plus. Je vote pour

que les deux tiers des frais de reconstruction soient à la charge des contrevenantes.

M. *Bédo* : En frappant le luxe, il y aurait injustice à ne l'atteindre que chez les filles; car combien n'en rencontre-t-on pas chez les garçons qui méritent tout autant de rigueur ! Par exemple, combien ne voyez-vous pas de manants freluquets porter canne en main, montre en poche, breloque avec cordon sur le gilet, anneaux et lorgnons, de même que des bonnets, casquettes ou chapeaux à mille formes, sans façon, gilets à la chinoise, fracs ou polonaises à coupe-taille, lévites, casaques à fouette-mollets, paletots à cache-taille, pantalons à brayettes, bottes à roulettes, et tant d'autres ornements tout aussi intolérables !

L'honorable M. *Bédo* propose en conséquence que toute personne portant de tels objets de luxe soit tenue de porter elle-même 20 hottées de chaux pour la reconstruction de la tour, sans compter le sable, et qu'à chaque récidive elle soit passible d'une amende de 20 à 100 francs.

M. le président partage l'opinion de M. *Bédo* : le luxe est répréhensible. Il n'en est pas de même des modes, ajoutez-les. Celles-ci sont d'autant plus nécessaires qu'elles servent à cacher des difformités qui, « mises à nu, suffiraient à glacer le cœur le plus passionné ». Cette réserve faite, l'orateur estime fort sensées les diverses propositions émises. Il demandera seulement de ranger au nombre de ceux que la loi contraindra à rebâtir la tour, « les ivrognes nés, les ivrognes accomplis, qui ne consomment que pour ne produire que quelques trognes semblables à ces fleurs qui se fanent aussitôt qu'elles sont écloses. » Et voici l'arrêté qu'il soumet à la haute assemblée :

Ein Gauze, à l'unanimité
Lou Séna, su l'espozà
Dâi célibataire usà,
le l'a prai, voua, sti l'arretà :

1. Que la toua que défreguellié
le dave se rebât
Pè lé valet et lé fellie
Qu'an refusà tot parti;
2. Pè cliiau que lé sottise
Lau fan on certain renom,
Que fan tote cliiau bêtise
Coumein se l'ire de bon;
3. Ein généra pè cliiau-zique
Que ein fan on pou de trau,
Soûlon et villie relique,
Avaro et orgolliau.
4. Pè lé médezan d'uzadzo
Que ne tertzan que lou mio,
Que dézunan lé minnadzo,
Qu'à tot vaian dai défo
5. Pè ti cliiau soûlon d'uzadzo
Que mettàn trogne, grô moi,
Que ne san soû qu'on iadzo
Pè trai-cen-trente-cin dzoi.
6. Lé dépense ordinère
Saran païe par leu ti.
Et kan t'ai corvè à fère,
Répartie coumen ie sui :
7. Lé pierre por la bâtisse
Saran rendie su lou pon,

Ainsi que la meliounisse,
Pè lé valé a hiau ton.

8. Cliiau que martzan in dédienna,
Que van in lé bet dai pi,
Que ignoran tota pinna,
le devran portà l'ozli.
 9. Cliiau que saillan matzourâie,
Que savan pa lau lavà,
Que l'an adi l'air fanaie,
Lou mortié devran brassà.
 10. Lé dzouvene babelliarde
Porteran ti lé tzevron
Avoué cliiau villie galliarde
Qu'an assebin lou mot pron.
 11. Quant à cliiau que san su l'adzo
Et que san restâie ein plan,
Faran lou mermittounadzo
Po trétot lou rantanplan.
 12. Enfin tot valé et fellie
Que ie l'an tréte an passà,
Porteran et tsò et sablie
Qu'on a soin de ramassà.
 13. De mîmo que cliiau que poartan :
Bague, épingue, bijou,
Que por attrappà dai fou
De trétot cen ie s'assoartan.
Voua in Séna arretà
Por ître executà
Dinse per ti :
Cliiau grachau et grachauze
De l'empire de Gauze.
Ainsi soi-ti !
- Cet arrêté est voté à l'unanimité, et le président lève la séance par ces mots :
- Mé gran z'ami, kan t'a sti iadzo
Vo z'ai rimplâ voutra mission.
Ie vo dio : à on n'autro iadzo,
Rapprotzi-vo dai cotillon.

(A suivre.)

V. F.

Le bon moyen. — Confidence :

— Ainsi, on t'a rapporté les 20 francs que tu avais perdus ?

— Eh bien, oui. J'avais d'abord offert 10 francs de récompense à qui me les rapporterait. Je n'ai rien vu venir. Alors, j'en ai offert 30 et aussitôt on m'a rapporté des 20 francs de dix côtés différents.

DJAN LUVI ET L'AN QUATOORZE

No vaitcè ao bet de l'annâie;
Pas damâidzo que sâi finya :
N'é pe rein dein ma catse-maille
Câ i'é zu 'na défreguelliha
De malheu, que l'é effroyabllio.
Binstout l'été dépatollu.
Sti an l'a étâ bin pénabllio,
Pâo s'ein allâ ! on l'a prau yu !
Iena de mè faïe è crèvâie;
Mon caïon l'a zu lo rodzet;
Mè truffe sè sant bin gatâie
Et mè blliesson sant ti bouzet;
Mon gros vî l'a zu la tsevelhie;
Mon valet vint tot leintelyu;
Ma fenna m'a fé... onna felhie...
Serpeint d'annâie ! on t'a prau yu !

¹ Voir le *Conteur* du 26 décembre 1914 et du 2 janvier 1915.

² La vieille tour devenait un phalanstère. F. Corboz continue de larder de ses pointes le fouriérisme (et non le fourviérisme, comme une faute d'impression nous l'a fait dire dans le dernier numéro).